

- 2 -

2. En conformité avec l'Article III, les navires de pêche du Canada sont autorisés à avoir accès aux ports suivants aux États-Unis d'Amérique:

Astoria

Bellingham

Coos Bay

Eureka

Newport

Westport"

Si cette proposition convient au Gouvernement du Canada, j'ai en outre l'honneur de proposer que la présente Note, ainsi que la Note en réponse dans laquelle vous donnez une réponse favorable, constituent entre nos deux Gouvernements un Accord, qui entrera en vigueur à la date de la Note en réponse de l'Ambassade.

Veillez agréer, Monsieur l'Ambassadeur, les assurances renouvelées de ma très haute considération. »

J'ai l'honneur de vous informer que le Gouvernement du Canada accepte la proposition et que, par conséquent, votre Note et la présente Note en réponse, dont les versions anglaise et française font également foi, constituent entre nos deux Gouvernements un Accord qui entrera en vigueur à la date de la présente Note en réponse.

.../3